

2019, les produits chimiques au jardin, c'est terminé !

En janvier 2019, la dernière échéance de la loi Labbé entre en vigueur : les pesticides de jardins seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf les produits de biocontrôles, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique).

Cette dernière date suit une succession d'autres introduites par les lois Labbé et de Transitions énergétiques en 2014. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur la plupart des espaces publics. De plus, depuis cette même date, les pesticides de jardins ne peuvent plus être vendus en libre-service dans les magasins. Ces deux limitations n'impactent pas les exceptions déjà citées.

Afin d'informer le grand public de cette dernière échéance, les associations Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la bio du Finistère et la Maison de la consommation et de l'environnement ont réalisé une série de 6 affiches que vous pouvez découvrir dans les lieux publics. Ce support a vu le jour dans le cadre du plan Ecophyto régional qui vise à réduire de moitié l'usage de produits phytosanitaires d'ici à 2025. **En flashant le QR-Code sur l'affiche, vous aurez accès à une mine d'informations sur les pesticides et le jardinage au naturel** : l'actualité réglementaire, les actions menées en Bretagne et surtout, tout savoir sur les pratiques de jardinage au naturel : le désherbage, l'eau au jardin, la biodiversité au jardin, le compostage.



2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini ! *

Qu'est-ce qu'on attend pour jardiner au naturel ?

Retrouvez toutes les astuces sur le site : www.jardinaunaturel.org

QR code

Eau & Rivières
MCE
ECOPHYTO
JEVI

* Produits phytosanitaires interdits de vente, de détention et d'utilisation sauf les produits de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique à partir du 1^{er} janvier 2019 (loi Labbé).